

Semaine du 20 au 24 juin 2022

STRATEGIE RUP – LE CONSEIL DE L’UNION EUROPÉENNE ADOPTE DES CONCLUSIONS PROVISOIRES SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR LES RUP

La Commission européenne a présenté le 3 mai 2022 une communication pour une stratégie européenne « *renouvelée et renforcée* » pour les régions ultrapériphériques (RUP). Dans cette communication, la Commission se dit résolue à poursuivre l’intégration des spécificités des RUP dans les politiques européennes au moyen d’approches « *adaptées et territorialisées* » ([Voir notre InfoRup du 16 mai 2022](#)).

Le 16 juin 2022, le Conseil de l’Union européenne (UE) a adopté des conclusions provisoires concernant la communication de la Commission. Si ces conclusions sont sans effet juridique, elles reflètent la position du Conseil et invitent la Commission à agir sur tel ou tel domaine. De manière générale, le Conseil se félicite de la stratégie proposée par la Commission sur les RUP.

Le Conseil a d’emblée rappelé la portée de l’article 349 du Traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (TFUE). Cet article reconnaît la spécificité des RUP par rapport aux autres régions européennes compte tenu de leurs contraintes particulières (éloignement, insularité, faible superficie, climat). À cet égard, le Conseil rappelle que l’article 349 permet, sur base d’une proposition de la Commission, d’adopter des mesures spécifiques d’application des traités européens pour ces régions afin de tenir compte de leurs caractéristiques particulières.

Le Conseil souligne la nécessité d’un soutien spécifique, en termes financiers mais également réglementaires, envers ces régions éloignées du continent. Le Conseil appelle ainsi à adapter les règles européennes, notamment celles relatives aux aides d’État, à la situation des RUP.

Concernant le verdissement des politiques européennes, le Conseil appelle à ce que ces politiques soient adaptées aux contextes particuliers des RUP, condition pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux que l’UE s’est fixé à l’horizon 2050 pour atteindre la neutralité climatique.

Concernant l’agriculture, le Conseil reconnaît l’importance de tendre vers davantage de diversification et d’autonomie alimentaire, tout en tenant compte des spécificités des systèmes de production alimentaire dans les RUP. À cet égard, le Conseil appelle à soutenir les productions locales et demande à la Commission d’aider ces régions à tirer pleinement parti des opportunités offertes par la nouvelle stratégie en faveur des RUP.

Concernant le secteur de la pêche, le Conseil appelle à soutenir le renouvellement des flottes de pêche artisanale dans ces régions. Les contraintes propres aux RUP ont un impact important sur le secteur de la pêche, caractérisé par 90% de petits bateaux, souvent de moins de 10 mètres et n'excédant que rarement 24 mètres. L'absence de renouvellement des flottes est devenue un danger tant pour la sécurité des pêcheurs que pour la sécurité alimentaire de ces territoires.

Concernant la politique commerciale européenne, le Conseil invite la Commission à préserver les intérêts des RUP dans les négociations commerciales que l'UE mène avec les pays tiers. Les RUP sont en effet confrontées à la concurrence des pays voisins, qui produisent des biens similaires à moindre coût et selon des normes moins strictes en matière de santé, d'environnement, de sécurité et d'éthique. Dans sa communication, la Commission s'était déjà engagée à tenir compte des produits ultramarins jugés sensibles et à prendre des mesures, comme des clauses de sauvegarde, en cas d'impacts trop négatifs des accords commerciaux.

PÊCHE – ÉLECTIONS DES COMITÉS RÉGIONAUX DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS

Le 28 avril avaient lieu à La Réunion, en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique, les élections des CRPMEM, Comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, pour une nouvelle mandature de cinq ans.

Le CRPMEM est la chambre consulaire des pêcheurs. Sa mission est de défendre et promouvoir les intérêts de la filière pêche et aquaculture.

Pour La Réunion, est élu président M. Gérard ZITTE. M. Sébastien CAMUS est élu 1^{er} vice-président, M. Ruddy LEBIAN 2^{ème} vice-président, Mme Marie Suzette TURPIN 3^{ème} vice-présidente et M. Frédéric GORLOT 4^{ème} vice-président.

Pour la Guyane, est élu président M. Léonard RAGHNAUTH. M. Joël PIED est élu 1^{er} vice-président et M. Joseph TARCY 2^{ème} vice-président.

Pour la Guadeloupe, est élu président M. Charly VINCENT.

Enfin, pour la Martinique, est élu président M. Jean-Michel COTREBIL.

PÊCHE - BILAN DE LA 26^{ème} SESSION DE LA CTOI EN COMMISSION PÊCHE DU PARLEMENT EUROPÉEN

Du 16 au 20 mai 2022, la Commission européenne a participé au nom de l'UE et de ses États membres à la 26^{ème} session de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).

Anders Jensen, chef d'unité en charge des organisations régionales de gestion des pêches de la Direction Générale des Affaires maritimes et de la Pêche de la Commission (DG MARE) était invité par la commission Pêche du Parlement européen (COM PECH), le 14 juin, à présenter un compte rendu détaillé des résultats de cette réunion annuelle.

Alors que le stock de thon albacore de l'océan Indien est toujours surexploité et fait l'objet d'une surpêche, le comité scientifique de la CTOI a recommandé de nouvelles réductions de capture après celles déjà adoptées en janvier 2022. Cependant, la CTOI fait face à une série d'objections de la part de certains pays parmi les grands pêcheurs de la région (ex : Inde) limitant sérieusement son efficacité.

En conséquence, l'UE s'est prononcée contre toute réduction de capture supplémentaire tant que les grands pêcheurs ne sont pas intégrés au plan.

Concernant les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP), l'UE a présenté une proposition dans laquelle elle s'engage à réduire son niveau de DCP de 300 à 260, interdisant l'utilisation de DCP totalement non biodégradables en vue de passer progressivement à des DCP davantage biodégradables. En outre, la Commission demande un système de marquage des DCP afin de garantir qu'ils soient récupérés quand ils ne sont plus utilisés.

Un DCP est un radeau formé d'objets flottants prolongés sous l'eau par des filets ou cordages pour attirer naturellement les poissons. Ce dispositif est utilisé par les pêcheurs artisanaux depuis des millénaires.

Les eurodéputés de la com PECH ont dans leur ensemble reconnu le travail important engagé par la Commission européenne à la CTOI. Gabriel Mato (PPE, Espagne) a appelé à renforcer la coopération et la coordination avec les pays tiers liés par des accords de pêche avec l'UE (Maurice, Seychelles...). Manuel Pizarro (S&D, Portugal) a souligné l'incohérence de transposer au niveau européen des règles toujours plus strictes pour les pêcheurs de l'UE alors que les pays tiers objecteurs ne les respectent pas. Enfin, Izaskun Bilbao Barandica (Renew, Espagne) a invité la Commission à davantage consulter et intégrer le secteur de la pêche de l'UE dans le processus de négociation à la CTOI.

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 20 au 24 juin 2022

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne	Autres événements
<i>Lundi</i> 20/06	Conseil des Affaires étrangères (Luxembourg) <i>Échange de vues sur la situation et les conséquences de la guerre en Ukraine (sécurité alimentaire, sécurité énergétique)</i>	Commission de la pêche (COM PECH) <i>Échange de vues avec la Commission sur les négociations à l'OMC sur les subventions dans le domaine de la pêche (Conférence ministérielle MC12)</i>		Semaine d'accueil des nouveaux députés à l'Assemblée nationale
<i>Mardi</i> 21/06	Conseil des Affaires générales (Luxembourg) <i>Échange de vues sur les propositions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe</i>			
<i>Mercredi</i> 22/06	Comité de la politique commerciale	Session plénière (Bruxelles) <i>1. Vote sur plusieurs textes du Paquet « Fit for 55 » (ETS, Fonds social pour le climat, Fonds d'ajustement carbone aux frontières) 2. Mise en œuvre et réalisation des objectifs de développement durable 3. Avenir des relations commerciales UE-Afrique</i>	Réunion hebdomadaire du Collège des commissaires européens (Bruxelles) <i>1. Communication commune sur la gouvernance internationale des océans (Frans Timmermans, Vice-Président de la Commission et Josep Borrell, Haut Représentant de l'UE pour les affaires étrangères) 2. Paquet « protection de la nature » : Révision des règles européennes sur l'usage durable des pesticides 3. Examen du commerce et du développement durable (Valdis Dombrovskis, commissaire européen au commerce)</i>	
<i>Jeudi</i> 23/06	Conseil européen (Bruxelles) <i>1. Situation en Ukraine 2. Situation économique en Europe 3. Conférence sur l'avenir de l'Europe</i>	Session plénière (Bruxelles) <i>Rapport « Stockage du gaz »</i>		
<i>Vendredi</i> 24/06	Conseil européen (Bruxelles)			

<i>Samedi</i> 25/06				
<i>Dimanche</i> 26/06				Sommet du G7 (Allemagne)